

LE CENTRE D'ART CONTEMPORAIN DE PONTMAIN

Depuis 1999, et au rythme de trois expositions par an, le centre d'art mène une politique de diffusion de l'art contemporain grâce à des expositions personnelles et collectives. Sur trois niveaux, le centre d'art dégage un espace d'exposition de 150 m², mais aussi des espaces de travail et des logements.

L'accueil en résidence de deux à trois artistes sur une période d'un mois et demi, est l'une des missions prioritaire du centre d'art et se renouvelle chaque année depuis mai 2000. Ce dispositif qui favorise la création d'œuvres originales est aussi l'occasion de multiplier les rencontres et les échanges avec le public. Chaque résidence est suivie d'une exposition qui présente à la fois les œuvres produites durant cette période et des œuvres plus anciennes de chacun des artistes. Dans un contexte rural, Pontmain est une commune de 900 habitants située à la croisée de la Normandie, de la Bretagne et des Pays de la Loire.

Le centre d'art contemporain de Pontmain est un service de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais qui bénéficie du soutien du Conseil Départemental de la Mayenne, de la Région des Pays de la Loire et du Ministère de la Culture et de la Communication (Drac Pays de la Loire).

CONDITIONS GENERALES DE LA RESIDENCE

Durée : Résidence de 6 semaines entre mars et avril 2018.

L'artiste est invité à poursuivre ses recherches personnelles, en résonance ou non avec le contexte. La résidence sera suivie d'une exposition du samedi 21 avril au dimanche 10 juin 2018.

Conditions financières : 3000€ (comprenant les honoraires 1500€ et les frais de production 1500€)

Texte d'un critique d'art (réalisé pendant l'exposition)

Photographies réalisées par un professionnel (pendant l'exposition).

Hébergement : logement au centre d'art (rénovation du bâtiment en 2010, offrant 3 chambres avec salle de bain, une pièce de vie commune : cuisine, salon, salle à manger et des espaces de travail).

Moyen de locomotion : En raison de la situation géographique, un véhicule est indispensable pour cette résidence.

Remboursement de frais kilométriques : à hauteur de 2 allers et retours Pontmain/domicile de l'artiste (dans la limite de 300€) sont pris en charge par le centre d'art.

Rencontres avec le public : Dans le cadre de sa résidence, l'artiste est sollicité pour participer à des rencontres avec le public (rencontres auprès de scolaires, conférence tout public...). Les actions de médiation sont rémunérées 60€ de l'heure.

LES DOSSIERS DE CANDIDATURES COMPRENDRONT

1- **Un dossier artistique (de présentation du travail)**

2- **Un CV**

3- **Une lettre de motivation** à l'intention d'Annaïk Besnier (directrice): présentation de vos motivations, de vos intentions pendant la résidence (poursuivre votre travail en cours, réalisation ou non d'un projet spécifique pendant la résidence...). Si vous avez déjà mis en place des ateliers d'arts plastiques, ne pas hésiter à le mentionner dans votre courrier et/ou votre CV.

Pour les dossiers envoyés par voie postale:

Les envoyer à l'adresse suivante et non pas au centre d'art : Stéphanie Miserey - Communauté de Communes du Bocage mayennais - 1 grande rue - 53120 Gorrion

Merci de fournir une enveloppe affranchie pour le retour de votre dossier s'il n'est pas retenu.

Pour les dossiers transmis par mail ou par wetransfer:

A l'adresse suivante : residencespontmain@hotmail.fr

Merci de grouper l'ensemble des pièces demandés sur 3 fichiers maximum afin de faciliter la lecture de votre candidature (ex : 1 fichier pdf avec votre dossier artistique + 1 fichier pdf avec votre lettre de motivation et votre cv)

Date limite de dépôt des dossiers avant le dimanche 16 juillet 2017.

Chaque candidat recevra une **réponse fin septembre 2017** (il est inutile d'appeler avant).

Pour plus de renseignements sur le centre d'art consultez notre site Internet et notre Facebook où vous trouverez de nombreuses photos des espaces d'exposition.